



Département de la Mayenne
Arrondissement de Laval
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2021-004

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 18 Janvier 2021

L'an deux mil vingt et un le lundi 18 janvier à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 11/01/2021

Date d'affichage 11/01/2021

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 13

Procurations : 1

Étaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Marion VEISTROFFER, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Julien MOREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Véronique BOISARD, Madame Anaïs LAUTRU.

Était absents excusés : Madame Chrystel VINCENT, Monsieur David LECARPENTIER a donné son pouvoir à Madame Danielle GUILLERME-CAOUS

Était absent non excusé : Monsieur Emmanuel HOUSSAIS

Formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Nicolas GAZENGEL a été élu secrétaire de séance.

CHANGEMENT PRESTATAIRE RESTAURATION SCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Présentation de la décision

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du manque de qualité des repas fournis par notre prestataire actuel. Après plusieurs rencontres avec M. Le Maire de Cossé-le-Vivien, un accord de principe a été donné pour permettre la commande de repas en liaison chaude avec ce nouveau prestataire. Pour information, environ 65% des produits sont d'origine locale.

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

- Décide de retenir la proposition de la Mairie de Cossé le Vivien pour la production de repas en liaison chaude au prix de 3,62 €
- Autorise Monsieur le Maire à résilier le contrat avec le prestataire actuel
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de restauration, à compter du 10 mai 2021.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour : 12 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 1 voix

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 21 janvier 2021.

Le Maire, Anthony ROULLIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215300260-20210118-2021-004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/01/2021

